



PROVINCIAL PRESCHOOL AUTISM SERVICE

QUESTIONS ET RÉPONSES

Nouveau guichet unique pour les services d'autisme préscolaire en Nouvelle-Écosse

30 octobre 2025



Les familles d'enfants autistes d'âge préscolaire ont désormais accès à un service d'accueil et de coordination des soins sous forme de guichet unique, qui les aiguille vers les aides et les services disponibles avant, pendant et après le diagnostic d'autisme de leur enfant. Vous trouverez ci-dessous une série de questions et réponses qui aideront les professionnels et les familles à comprendre les changements apportés.

QUESTIONS GÉNÉRALES

1. Qu'est-ce que le guichet d'accueil et de coordination des soins du Service provincial d'autisme préscolaire?

Sous la direction d'IWK Health, le guichet d'accueil et de coordination des soins du Service provincial d'autisme préscolaire (SPAP) est un point de contact complet pour tous les services d'autisme préscolaire offerts par les partenaires du SPAP (Autism Nova Scotia, Hearing and Speech Nova Scotia, Santé Nouvelle-Écosse et IWK Health) aux familles qui recherchent des aides et des services spécialisés pour leur enfant d'âge préscolaire, y compris l'évaluation de l'autisme de leur enfant.

Les familles qui composent le 1 833 200-7817 peuvent parler à une personne qui les écouterait, s'informerait des besoins de leur enfant et des priorités de la famille et les orienterait vers les services et les aides disponibles en fonction des critères d'admissibilité en vigueur.

2. À qui s'adresse ce service?

Ce service est réservé aux enfants autistes d'âge préscolaire qui n'ont pas encore commencé l'école primaire et qui ont besoin d'aides et de services spécialisés. Les parents d'enfants qui ont déjà commencé l'école primaire peuvent se renseigner sur les aides disponibles auprès de leur médecin ou de leur équipe scolaire.

3. Quels sont les changements en vigueur depuis octobre 2025?

Guichet unique : Les familles d'enfants autistes d'âge préscolaire de toute la Nouvelle-Écosse disposent d'un numéro de téléphone et d'une adresse courriel pour tous les services liés à l'autisme, ce qui leur évitera de devoir contacter plusieurs organismes, de remplir plusieurs formulaires de demande et de se plier à différents critères d'admissibilité.

Orientation personnalisée : Par l'intermédiaire d'IWK Health, une coordinatrice du guichet d'accueil et de coordination des soins du SPAP met les familles en relation avec les services et les ressources communautaires qui conviennent à l'âge et au stade de développement de leur enfant (avant, pendant et après le diagnostic).

Centre d'aiguillage provincial : Un point de contact unique du SPAP et d'IWK Health coordonne maintenant toutes les demandes de services de diagnostic et d'intervention pour tous les enfants autistes d'âge préscolaire en Nouvelle-Écosse jusqu'à l'école primaire, y compris tous les services du SPAP, tels que le programme QuickStart, les services de communication fournis par Hearing and Speech Nova Scotia, les évaluations diagnostiques de l'autisme et d'autres services d'intervention pour enfants autistes

proposés par IWK Health.

Ces changements visent à regrouper les processus d'admission et d'orientation des services d'évaluation et d'intervention en autisme d'IWK Health, de Hearing and Speech Nova Scotia, d'Autism Nova Scotia et de Santé Nouvelle-Écosse au sein d'un centre unifié couvrant toute la province. IWK Health collabore étroitement avec Autism Nova Scotia, Hearing and Speech Nova Scotia et Santé Nouvelle-Écosse afin de mettre les familles en relation avec les services spécialisés correspondant aux besoins des enfants et aux priorités des parents.

4. Quelles sont les raisons de ces changements?

De nombreuses familles nous ont fait part de leurs difficultés pour accéder aux ressources et aux aides disponibles. Le guichet d'accueil et de coordination des soins du Service provincial d'autisme préscolaire (SPAP) a été créé pour alléger le fardeau des familles qui ont maintenant accès à un point de contact unique, à des conseils et à une orientation vers les services disponibles à chaque étape du parcours de l'enfant. Nous voulons en fait offrir un service efficace et centré sur les familles, avec un processus simple pour les familles et les professionnels de la santé qui les aiguillent.

5. Quels sont les services accessibles par le biais du SPAP? Est-ce que le guichet d'accueil peut mettre les familles en relation avec tous ces services?

Nous avons publié une [fiche d'information](#) énumérant tous les services disponibles par l'intermédiaire du SPAP. Oui, le guichet d'accueil et de coordination des soins du SPAP met les familles en relation avec tous les services répertoriés dans la fiche d'information.

6. Ce changement affecte-t-il l'accès aux services?

Ce changement ne modifie pas l'accès et la disponibilité des services. Nous simplifions le processus d'orientation, mais des délais d'attente persistent pour tous les services du SPAP, lesquels varient en fonction des services. Certains services du SPAP sont destinés aux très jeunes enfants, tandis que d'autres sont réservés aux enfants ayant reçu un diagnostic confirmé ou provisoire. Certains services sont proposés en fonction de la date de naissance la plus ancienne, à mesure qu'ils deviennent disponibles localement. Des informations sur les aides et les services du SPAP sont disponibles dans notre [fiche d'information](#).

7. Est-ce que tous les services d'autisme sont désormais fournis par IWK Health?

Non. Le Service provincial d'autisme préscolaire est un partenariat entre IWK Health, Santé Nouvelle-Écosse, Hearing and Speech Nova Scotia et Autism Nova Scotia. IWK Health gère uniquement le processus d'orientation par l'intermédiaire du guichet d'accueil et de coordination des soins du SPAP. Les évaluations et les autres services sont toujours sous la responsabilité des professionnels de la santé des organisations partenaires du SPAP de toute la province. La [fiche d'information du SPAP](#) indique quelles organisations partenaires fournissent les divers services.

QUESTIONS SUR LES SERVICES AUX FAMILLES

8. Comment les familles peuvent-elles contacter le SPAP?

Les familles peuvent *contacter directement* le SPAP par téléphone et par courriel. Les lignes téléphoniques sont surveillées du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (sauf les jours fériés).

Téléphone (sans frais) :	1 833 200 -7817
Adresse courriel :	intake-preschoolautism@iwk.nshealth.ca

9. Est-ce que les familles peuvent demander directement des services? Quelle est la procédure pour une évaluation?

Oui. Les familles peuvent contacter l'équipe d'accueil et de coordination des soins du SPAP afin d'obtenir des conseils et de l'aide pour les étapes suivantes. Certains services sont réservés aux enfants ayant reçu un diagnostic confirmé ou provisoire d'autisme. Les familles qui contactent directement le guichet d'accueil et de coordination des soins sont informées des services auxquels elles peuvent avoir accès.

Nous encourageons les familles qui désirent obtenir une évaluation de l'autisme de leur enfant à contacter les partenaires locaux d'aiguillage, qui constituent le moyen privilégié pour entrer dans le réseau. Les familles qui souhaitent entamer seules la procédure peuvent nous contacter par téléphone ou par courriel. Des membres de notre équipe les aideront à poursuivre leurs démarches.

10. Quelles sont les heures d'ouverture du guichet?

La boîte de courriel et la ligne téléphonique sont surveillées du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (sauf les jours fériés). Les appels et courriels reçus en dehors de ces heures seront traités ou répondus pendant les heures de bureau. Il est possible de laisser un message et de demander un rappel.

11. À quoi les familles peuvent-elles s'attendre lors de leur premier contact avec le SPAP?

Si l'enfant n'a pas encore reçu de diagnostic confirmé d'autisme, des questions sont posées pour vérifier quels services le SPAP peut proposer, notamment pour inscrire l'enfant sur la liste d'attente pour une évaluation diagnostique de l'autisme et pour obtenir des informations sur les services et les aides disponibles en fonction de son âge et de son admissibilité aux services.

Si l'enfant a reçu un diagnostic confirmé (ou provisoire) d'autisme, le processus d'accueil se concentre sur la détermination des forces de l'enfant, de ses besoins et des priorités de la famille, puis oriente la famille vers les services appropriés du SPAP.

12. Les familles inscrites sur la liste d'attente pour une évaluation de l'autisme ou pour des services d'intervention peuvent-elles contacter le SPAP?

Les familles en attente d'une évaluation ou de services d'intervention peuvent contacter le SPAP pour poser des questions générales ou pour demander des conseils concernant leurs démarches, notamment pour trouver des ressources d'information sur l'autisme, comme la [Série de vidéos d'information sur l'autisme](#), ainsi que les [programmes communautaires](#) et les autres aides disponibles.

13. Les services du guichet d'accueil et de coordination des soins du SPAP sont-ils disponibles en français?

Oui. Lorsque les familles appellent le SPAP, un menu leur permet de demander quelqu'un parlant français.

14. Existe-t-il des aides spécifiques pour les familles Mi'kmaw/autochtones?

Oui. Les familles peuvent demander à être mises en relation avec une coordinatrice ou un coordinateur des ressources pour autochtones/Mi'kmaw lors de leur premier contact avec le guichet d'accueil et de coordination des soins.

15. Quelles sont les possibilités pour un enfant nouvellement arrivé en Nouvelle-Écosse, qui a déjà fait l'objet d'une évaluation de l'autisme (c'est-à-dire une évaluation effectuée à l'extérieur de la province ou du pays) et qui a besoin d'être mis en relation avec des services?

La famille peut contacter le guichet d'accueil du SPAP au 1 833 200 -7817 et fournir une copie du diagnostic pour être mise en relation avec les services appropriés.

16. Quelles sont les possibilités pour les enfants qui ne sont pas admissibles aux services du SPAP?

Si une famille contacte le guichet d'accueil du SPAP et que son enfant n'est pas admissible aux services d'autisme pour le moment, elle reçoit des informations sur les autres aides disponibles et sera encouragée à contacter son équipe soignante. Si des éléments ou des faits nouveaux surgissent avant le début de l'école primaire, l'enfant pourra alors être réorienté vers le SPAP.

QUESTIONS POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET LES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

17. Comment un professionnel de la santé ou un partenaire communautaire peut-il orienter un enfant d'âge préscolaire et sa famille vers le SPAP?

Utilisez le [formulaire de demande d'admission du SPAP](#). Ce formulaire doit être employé pour tous les services du SPAP. Consultez la [fiche d'information du SPAP](#).

- Éducation de base
- Programme QuickStart coordonné par Autism Nova Scotia (enfants de 12 à 31 mois au début du programme; autisme confirmé, provisoire ou présumé)
- Services de communication fournis par Hearing and Speech Nova Scotia (enfants ayant reçu un diagnostic confirmé d'autisme; si le diagnostic n'est pas confirmé, adressez-vous directement à Hearing and Speech Nova Scotia)
- Services basés sur le modèle d'intervention précoce de Denver
- Interventions ciblées
- Service intensif

Envoyez le formulaire à referrals-preschoolautism@iwk.nshealth.ca ou par télécopieur au 902 428-9931.

18. Que doit faire un professionnel de santé ou un partenaire communautaire pour orienter un enfant d'âge préscolaire vers une évaluation diagnostique de l'autisme?

Remplissez un [formulaire de demande d'évaluation diagnostique de l'autisme](#). Envoyez le formulaire par courriel à referrals-preschoolautism@iwk.nshealth.ca ou par télécopieur au 902 428-9931.

Si vous envoyez un formulaire de demande d'évaluation diagnostique de l'autisme, l'enfant sera également pris en considération pour les aides et les services du SPAP. Il n'est donc pas nécessaire de remplir un formulaire de demande d'admission du SPAP.

19. Les professionnels de la santé et les partenaires communautaires reçoivent-ils une confirmation que leur demande a bien été reçue par le SPAP?

Oui. Un accusé de réception est envoyé par courriel par l'équipe d'accueil et de coordination des soins une fois la demande traitée.

20. Les familles reçoivent-elles une confirmation qu'un professionnel de santé ou un partenaire communautaire a demandé des services en leur nom?

Oui. Le guichet d'accueil et de coordination des soins du SPAP contacte toutes les familles pour confirmer la réception de leur demande et leur fournir des informations sur les services et les aides disponibles en fonction des particularités de leur cas.

21. Dois-je contacter Santé Nouvelle-Écosse pour obtenir une évaluation de l'autisme de mon enfant si nous habitons dans la zone nord, est ou ouest?

Non. Les demandes d'évaluation de l'autisme des enfants résidant dans les zones nord, est et ouest qui étaient auparavant traitées par le programme de santé mentale et de dépendances de Santé Nouvelle-Écosse peuvent désormais être envoyées directement au guichet d'accueil du SPAP.

Les évaluations continueront d'être effectuées par des professionnels de Santé Nouvelle-Écosse et du Centre IWK Health et les familles continueront d'avoir accès à des points d'évaluation dans les quatre zones de santé.

22. Est-ce que les familles peuvent demander directement des services?

Oui. Les familles qui souhaitent entamer seules la procédure peuvent contacter le guichet d'accueil et de coordination des soins du SPAP par téléphone ou par courriel. Des membres de notre équipe les aideront à poursuivre leurs démarches.

23. Quelles sont les possibilités pour les enfants qui ne sont pas admissibles aux services du SPAP?

Si une famille contacte le guichet d'accueil du SPAP et que son enfant n'est pas admissible aux services d'autisme pour le moment, elle reçoit des informations sur les autres aides disponibles et sera encouragée à contacter son équipe soignante. Si des éléments ou des faits nouveaux surgissent ultérieurement, l'enfant pourra alors être réorienté vers le SPAP.

24. Comment les professionnels de la santé et les partenaires communautaires peuvent-ils aiguiller des familles vers le programme QuickStart Nova Scotia?

Les demandes d'aiguillage vers le programme QuickStart Nova Scotia pour les enfants âgés de 12 à 31 mois à leur admission au programme et ayant reçu un diagnostic confirmé, provisoire ou présumé d'autisme peuvent être envoyées directement au guichet d'accueil du SPAP à l'aide de l'un des formulaires ci-dessous.

- [Formulaire de demande d'évaluation diagnostique de l'autisme](#)

- [Formulaire de demande d'admission du SPAP](#)

25. Ce changement affecte-t-il l'accès des enfants au programme QuickStart?

Non. L'accès au programme QuickStart n'est nullement affecté. L'intégration vise à simplifier le processus d'orientation et à faire en sorte que les familles reçoivent rapidement de l'aide grâce à un point de contact unique. Il n'y aura aucun retard et les enfants déjà orientés vers le programme QuickStart à l'aide de l'ancien formulaire n'auront pas besoin d'être réorientés.

26. Que doivent faire les professionnels de la santé et les partenaires communautaires pour orienter des familles vers Hearing and Speech Nova Scotia?

Les demandes de services spécialisés fournis par Hearing and Speech Nova Scotia pour un enfant ayant reçu un diagnostic confirmé ou provisoire d'autisme peuvent être envoyées directement au guichet d'accueil du SPAP à l'aide de l'un des formulaires ci-dessous.

- [Formulaire de demande d'évaluation diagnostique de l'autisme](#)
- [Formulaire de demande d'admission du SPAP](#)

Si l'enfant n'a pas de diagnostic d'autisme confirmé, vous pouvez envoyer votre demande directement à [Hearing and Speech Nova Scotia ici](#) ou appeler le numéro de téléphone général : 902 492-8289.

27. Les professionnels de la santé et les partenaires communautaires doivent-ils soumettre une nouvelle demande au SPAP pour un enfant qui a déjà fait l'objet d'une demande auprès de l'un des services rattachés au SPAP?

Non. Toutes les demandes existantes demeurent en vigueur au sein des services concernés. Les changements s'appliquent uniquement aux nouvelles demandes créées à partir du 22 octobre 2025.

28. Que se passera-t-il si une demande de service est envoyée directement à une organisation partenaire (au lieu du guichet d'accueil du SPAP) après la mise en place de ce nouveau processus en octobre 2025?

Des processus ont été mis en place avec tous les interlocuteurs du SPAP chez Autism Nova Scotia, Santé Nouvelle-Écosse et Hearing and Speech Nova Scotia afin que les demandes reçues directement (par courriel, télécopieur ou téléphone) soient redirigées vers le SPAP. Les professionnels recevront un message les informant que leur demande a été transmise au SPAP et rappelant la nouvelle procédure en vigueur.

29. Les professionnels de la santé et les partenaires communautaires peuvent-ils contacter quelqu'un s'ils ont des questions concernant une demande de service qu'ils ont envoyée?

Oui. Les professionnels de la santé et les partenaires communautaires peuvent contacter le SPAP au sujet de demandes déjà transmises par courriel à referrals-preschoolautism@iwk.nshealth.ca et par téléphone au 1 833 200-7817.

30. Que doit faire un professionnel de santé ou un partenaire communautaire pour orienter un enfant d'âge scolaire (déjà au primaire ou au secondaire) vers une évaluation diagnostique de l'autisme?

Les demandes doivent être soumises par un professionnel qui connaît l'enfant (p. ex. enseignant, médecin, infirmière praticienne, orthophoniste ou autre professionnel de la santé). Remplissez un [Formulaire de demande d'évaluation diagnostique de l'autisme](#) et envoyez-le à SchoolAgeAutism.Referral@iwk.nshealth.ca ou par télécopieur au 902 428-9816.